

Engagement étudiant (facultatif)



Présentation

Code interne : GID9-ENGET

Description

Le module facultatif Engagement Etudiant fait partie de l'UE « Interactions entreprises et société ». Il fait état de l'engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle

Objectifs

Il s'agit de valider les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans le cadre d'activités menées au cours du cursus d'études, telles que : activité bénévole au sein d'une association, activité de promotion de l'école ou de l'établissement, implication au service de l'école ou de l'établissement, participation aux conseils de l'établissement et des écoles, activité professionnelle, activité militaire dans la réserve opérationnelle, service civique, ...

Pré-requis obligatoires

Aucun. Module ouvert aux 4 parcours de 3^e année ENSEGID

Contrôle des connaissances

Document à rendre :

L'engagement étudiant est à valoriser dans un document écrit de 2 à 4 pages, auquel peuvent être ajoutées des annexes. Ce document doit présenter les actions menées, de manière plus ou moins descriptive, mais il doit surtout permettre de les valoriser dans une partie plus réflexive présentant les apports et la plus-value de ces expériences : i) d'un point de vue personnel (en termes de savoir-être, compétences et valorisations pour l'insertion professionnelle, les autres activités,...), ii) pour l'ENSEGID, pour Bordeaux-INP et pour les autres étudiants (en termes de lien social, de vivre-ensemble,...), iii) voire pour le territoire du campus et la société civile au sens large.

Le document doit être déposé sur Moodle, en cours d'année, et avant votre départ en stage.

Informations complémentaires

Engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle

Modalités de contrôle des connaissances

Évaluation initiale / Session principale - Épreuves

Type d'évaluation	Nature de l'épreuve	Durée (en minutes)	Nombre d'épreuves	Coefficient de l'épreuve	Note éliminatoire de l'épreuve	Remarques
Projet	Rapport			1		La validation est facultative : toute note inférieure à 10/20 ne peut être comptabilisée. Cette note est transformée en bonus b attribué à la moyenne de l'UE, le bonus maximum bmax étant de 2, avec la règle de calcul suivante : si $n \leq 10/20$, $b = 0$; si $n > 10/20$, $b = b_{\max} \times (n / 10 - 1)$. Les points bonus peuvent ainsi varier entre 0 et 2 points ajoutés à la moyenne de l'UE.